AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Wilhelmina

Succession de Mme Wilhelmina ... veuve de James R. Flood

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 97 784 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte présenté par James R. Bertonière, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—A. M. Isaac, avocat.
6 oct—6 10 15

Succession de Roy Richards

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 98 153—Division E—Attendu que J. P. Gardel, administrateur, a présenté une pétition à la Cour à effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Roy R. ... décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans ... jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat.
6 oct—6 10 15

Succession de Mme Pauline C. Smith

épouse de Jas. L. Brooks.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 98 270—Division A—Attendu que James L. Brooks a présenté une pétition à la Cour à effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Pauline C. Smith, épouse de Jas. L. Brooks, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—E. A. Parsons, avocat.
6 oct—6 9 15

Succession de Thomas R. Hauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 97 681 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Mary Ann Agnes Corcoran, Veuve de Thomas R. Hauer, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL, Greffier.—John L. Fe..., avocat.
30 sept — 30—oct 4 9

Succession de Bernard Tujague.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 98 182—Division — Attendu que Mlle Grace Tujague ... présente une pétition à la Cour à effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Bernard Tujague, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans ... jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier—J. B. Ros...
... 28—oct 2 7

Succession de Robert W. Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 98 054 — ... Avis est par le présent ... créanciers de cette succession et à ... personnes intéressées d'avoir à ... dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles ... présenté par Mme Mary Ann ... veuve de Robert W. Smith, ... de cette succession, ne ... pas approuvé et homologué et ... fonds conformément audit compte. Par ... de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier—Benjamin Ory, avocat.
5 oct—5 9 14

Succession de Mme Octavie Weyshan

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 98 318 Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par l'exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—Lyle Saxon, avocat.
3 oct—3 7 12

Succession de Carl Winkelmann

et Epouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 97 491—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par J. P. Gardel, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.—C. C. Friedrichs, avocat.
29 sept—oct 3 8

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE

Julius Meyer vs Patrick A. Bethancourt.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 35 736 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henry Renshaw, Juge de la Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, Nos 737 et 731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 12 octobre 1911, à 11 heures a.m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Tous les droit, titre et intérêt du défendeur, Patrick A. Béthancourt, dans l'affaire intitulée Patrick A. Béthancourt vs A. D. Kern, No 98 091 du dossier de la Cour Civile de District, Division D. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant.—D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour.—H. W. Robinson, avocat pour le demandeur.
1 oct—1 7 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

G. Emile Reiman et Ernest Edward Reiman versus Philip Gross.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans. — No 46,669. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Juge de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai de vendre à l'enchère publique, en face de la Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour, entrée de la rue Royale, entre les rues Conti et St Louis, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, 30 octobre 1911, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir: Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, désigné par le Numéro Trente-trois dans l'îlet Numéro 665, borné par les rues Lopez, Mendon, Gravier et Perdido, sur un plan dressé par D. M. Brennan, annexé à une vente datée le 1er avril 1899, passée pardevant A. G. Lapice, notaire, le 30 juin 1899. Ce terrain mesure 30 pieds de face à la rue Lopez sur 156 pieds 5 pouces de profondeur. Acquis de la Suburban Building and Loan Association par un acte passé pardevant Harry L. Loomis, Jr, notaire, le 28 février 1910 enregistré dans le bureau des transports livre 232 folio 372 Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions: Comptant.—D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour.—Albert Gaillault, avocat des demandeurs.
26 sept—26 27—oct 1 8 15 22 30

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE EN BRIQUES A DEUX ETAGES AVEC MANSARDE,

Confortable et Bien Bâtie,

CONVENABLEMENT SITUEE

No 1528 RUE THALIE,

ENTRE

L'Avenue St-Charles et la rue Prytanee

SUCCESSION DE RICHARD H. BROWNE. No 97 595—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL.—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI le 26 octobre 1911 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre à lui donné par l'Hon Geo H. Theard juge de la susdite Cour, Division E daté du 14 septembre 1911 de l'Hon Geo H Theard juge de la susdite Cour, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite à savoir—

La résidence en briques à deux étages, confortable et bien bâtie avec mansarde, No 1528 rue Thalie, contenant vestibule, quatorze chambres, chambre à bain etc sur certain lot ou portion de terre, ensemble avec tous les droits voies, privilèges, servitudes, dépendances et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'Iîet No 191 borné par les rues Thalie, Melpomène et Prytanée et l'avenue St-Charles. Ladite portion de terre est composée du tout des lots originaux 14 et 15 et partie des lots 30 e. 31 comme il a été acquis par K. H. Browne le 19 avril 1872, moins les portions des lots 30 et 31, vendu au Dr J. Barnett le 23 juillet 1907, par acte pardevant F. J. Dreyfous, la portion appartenant au défunt étant le tout des lots originaux 14 et 15, et parties des lots 31 et 32, et mesurant environ cinquante pieds deux pouces deux lignes (50 pds 2 pces 2 lig) de face à la rue Thalie sur une profondeur d'environ cent soixante-huit pieds neuf pouces deux lignes (168 pds 9 pces 2 lig).

Les terrains sont amples, ayant jardin et cour de côté pavée à petite distance du commerce et dans un bon voisinage.

Conditions—Un tiers comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur. La portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par billet ou billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant intérêt au taux de sept pour cent (7 0/0), par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, et garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec pacte de non alienando, et toutes les clauses usuelles de sécurité. Cinq pour cent (5 0/0) d'honoraires d'avocat en cas de procès. La date pour prendre livraison sera par acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet ou billets et l'acquéreur devant payer au-dessus et en sus de son enchère et exigibles en toutes 1911. Dix pour cent (10 0/0) comptant reçus au moment de la vente. L'acte de vente pardevant L. H. Grau, notaire aux frais de l'acquéreur.

L. H. Burns, avocat
24 sept—24—oct 1 8 15 22 26

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE Mme P. F. X. LAMBERT No 97 026—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 124 rue Carondelet—MARDI, le 31 octobre 1911 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon Geo H. Theard juge de la susdite Cour, Division E daté du 25 septembre 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, autrefois connus comme Nos 57 et 59 rue Prytanée et 188 rue Thalie maintenant portant les Nos municipaux 1403 et 1405 rue Prytanée et 1510 rue Thalie, situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, particulièrement dans le faubourg Lacourse, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Thalie, St Charles, autrefois Navarre, et Melpomène, désignés comme lots Nos 18 et 19 sur un devis ou plan annexé à un acte passé pardevant H. B. Cenas ancien notaire en cette ville le 24 décembre 1840. Lot No 18 formant le coin des rues Prytanée et Thalie et mesurant, en mesure américaine, 25 pieds 7 pouces de face à la rue Prytanée sur une profondeur et façade à ladite rue Thalie de 120 pieds et lot No 19, contigu au lot ci-dessus, mesurant 25 pieds 7 pouces de face à la rue Prytanée sur 120 pieds de profondeur.

2° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant un cottage double en bois, maintenant portant les numéros municipaux 1512 et 1514 rue Erato, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Erato, Thalie et Avenue St Charles, autrefois rue Navarre, désigné par la lettre B sur un devis et estimat d'arpentage dressé par Edgar Pilié, voyer daté du 17 mai 1911, lequel dit lot B commence à une distance de 94 pieds 6 pouces 7 lignes de l'encoignure des rues Erato et Prytanée, et mesurant 35 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Erato sur une profondeur de 94 pieds entre lignes égales et parallèles et est composé de la portion du fond des lots désignés par ces Nos 3 et 4, et d'un devis annexé à un acte pardevant W. J. Castel, ancien notaire, le 3 janvier 1887.

La vente est sujette au bail et loyers qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit de un an et de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets du dit acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer les taxes d'Etat pour 1911, 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Busslère Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.
30 sept—30—oct 1 8 15 22 29 31

N. J. Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Robert Hanley et épouse.

No 94 059—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division C.

MERCREDI, le 11 octobre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR N. J. CLESI, encanteur — Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé du 8 septembre 1911 par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans la Première District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues White, Dupré, Gravier et Perdido, désigné comme lot No 27 dans l'îlet No 614; ledit lot No 27 mesurant 120 pieds de face à la rue White sur une profondeur de 28 pieds et 9 pouces et formant l'enseigne des rues White et Gravier.

Conditions—Tout comptant, l'acquéreur devant payer pour tous frais de certificats, assumer les taxes de 1911, payer pour l'acte de vente pardevant Chas I. Denechaud, notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

N. J. CLESI, Encanteur.
821 rue Gravier.

Anthony J. Rossi, avocat.
10 sept—10 17 24—oct 1 8 11

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

2266-2268 ST-CLAUDE,

Entre les Rues Marigny et Mandeville.

Mardi, 24 Octobre 1911, à Midi,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Succession de Hunnewill H. Hammond et Mary Jameson, Sa Veuve.

No 97 646—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—MARDI, le 24 octobre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu le douzième jour du mois de septembre 1911, et signé le même jour de septembre 1911, par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre, à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude, Marigny, Mandeville et Rempart et est connu sous le No 5 sur un plan de J. Hermann, voyer daté du 20 mai 1840 et déposé en l'étude de Charles Boudousquié ancien notaire, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St Claude sur 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Les améliorations sont connues comme Nos 2266 2268 rue St Claude entre les rues Marigny et Mandeville, et comprenant un cottage simple en bois couvert en ardoises contenant six chambres, gaz et grande cour de chaque côté.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1911, et de payer pour l'acte de vente et devant être passé pardevant Robert Legier, notaire. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication pour tenir la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
No 806 rue Perdido.
24 sept—24—oct 1 8 15 22 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE

1112 et 1114 Rue Robert,

Entre les Rues Colisée et Chestnut.

COTTAGE DOUBLE

4924-26 Rue Prytanée,

Entre les Rues Robert et Upperline.

MARDI, 24 Octobre 1911, à Midi,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.

Succession de Mme Veuve Henry Kruse

No 97 911—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau 806 rue Perdido—MARDI, le 24 octobre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé du 1er septembre 1911, par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Division A maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir—

Premier—Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations etc. qui s'y trouvent situées dans la Sixième District de cette ville dans l'Iîet No 297 borné par les rues Colisée, Chestnut, Robert et Schiet désignée par la lettre X sur un devis d'arpentage dressé par Geo. de Armas, voyer, daté du 19 sept 1911, et d'après cela commençant 136 6 de la rue Colisée et mesurant 35 8" de face à la rue Robert sur une profondeur entre lignes parallèles de 110', les améliorations qui s'y trouvent étant connues comme Nos 1112 et 1114 rue Robert, et comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté galerie, chambre à bain, cuisine et quatre chambres dans chaque cour se trouve hangar citerne etc.

Deuxième—Un certain lot de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Iîet No 347 borné par les rues Prytanée, Robert, Perrier et Upperline désigné comme lot C et mesurant trente pieds et un pouce de face à la rue Prytanée sur cent pieds et dix pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations qui s'y trouvent étant connues par les Nos 4924-4926 rue Prytanée, et comprenant un cottage double couvert en ardoises contenant galerie de chaque côté sur le devant, et quatre chambres, dans la cour il y a hangar citerne etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un an, avec huit pour cent d'intérêt, l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année courante et de payer pour tous certificats, et pour l'acte de vente lequel devant être passé pardevant H. L. Loomis Jr, notaire. (10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication sur la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
Hugh S. Sithon et John R. Loomis, avocats du demandeur.
24 sept—24—oct 1 8 15 22 24

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Sylvester Cerise.
No 97 556—Cour Civile de District, Division D.

Petit Fonds de Magasin de Mercerie Installations, Comptoirs et Etagères, sur les lieux No 541 rue Patterson (Algier), VENDREDI, le 6 octobre 1911, à 11 heures A. M.

PAR LOUIS HUFFT encanteur—En vertu de et conformément à un ordre sus. daté et signé du 11 août 1911, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, je vendrai à l'enchère publique sur les lieux No 541 rue Patterson, VENDREDI, le 6 octobre 1911, à 11 heures A. M.—

Le petit stock de mercerie, installations, comptoirs et étagères dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Comptant.
LOUIS HUFFT, Encanteur.
808 rue Perdido.
L. H. Burns, avocat pour le demandeur.
24 sept—24—oct 1 6 11

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Thérèse A. Parent

Veuve de Peter Bruno.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 97 900—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Veuve Antony Lombardo, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. J. Moral, avocat.
27 sept—27—oct 1 6

Succession de Henry C. Gumbel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 98 190—Division E—Attendu que Mme Rosa Dreyfous, veuve de Cornelius Gumbel, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry C. Gumbel, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans ... dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats.
26 sept—26 30—oct 7

UNION SANITARY EXCAVATING CO.

WM. C. FAUST, Président. — Incorporée en 1882 — LOUIS RUCH, Secrétaire.

Sont Prêts à Curer Entièrement et à Désinfecter à Court Délai Toutes Sortes de

FOSSES D'AISANCE, VOUTES, CLOSETS EN TERRE, ETC.

TRAVAIL DE PREMIER ORDRE. — Téléphone Main 3313. — TERMES RAISONNABLES.

Bureau: 844 Rue Commune, entre Baronne et Carondelet.

"FROM PARIS"

Revue Mensuelle Publiée à Paris par

Messieurs MAURICE GANDOLPHE et C. DE MONCADE.

Imprimée sur spécial et magnifique papier à la main par fil. (Environ 100 pages—format 13 inches x 10 inches.)

Articles absolument inédits par nos plus brillants auteurs ainsi que des illustrations d'art en noir et en couleur par nos artistes les plus éminents.

Publication limitée aux abonnés seulement (aucune vente au numéro.)

Le nom de l'abonné est gravé en lettres d'or sur la couverture de chaque numéro.

"FROM PARIS" est sans contredit la plus belle, la plus littéraire et la plus artistique de toutes les revues de luxe du monde entier.

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL.....$30.00.

Pour plus amples détails s'adresser à Monsieur A. D'AVESNE, représentant officiel de "FROM PARIS", No 626 Audubon Building, Nouvelle-Orléans.

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N.J.

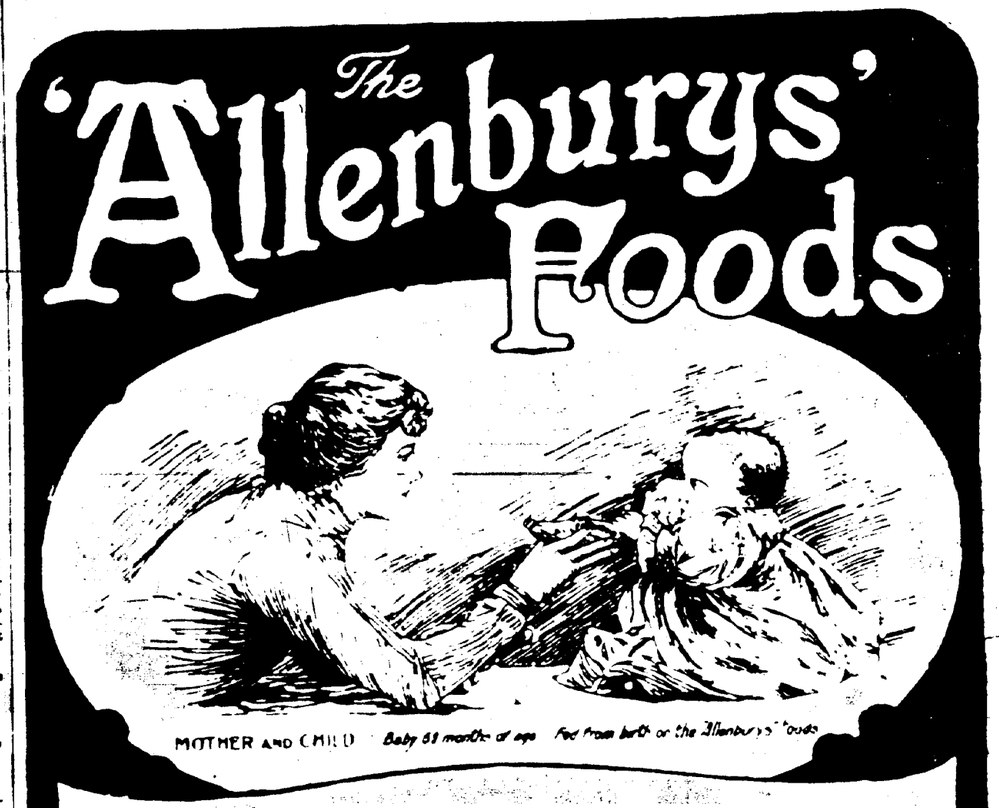

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri ne ressent plus tard, il n'arrive pas au plein développement de sa force et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois.

Les Allenburys' Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain, et sont digérés facilement.

Les 'Allenburys' Foods

NOURRITURE No 1. De la naissance à 3 mois — NOURRITURE No 2. De 3 à 6 mois — NOURRITURE No 3. De 6 mois à plus.

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement.

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.

SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODERES.